

identique et tout en étant offerts sur le marché par des compagnies affiliées dans d'autres pays, diffèrent quant à leur composition, que leur puissance peut varier et que les substances inactives contenues dans la pilule ou dans la capsule peuvent altérer son efficacité ou même s'avérer nocives pour le consommateur. Il s'agit encore ici d'une question d'innocuité, et après le débat sur le bill n° C-190 nous avons modifié l'ancien bill pour l'adapter à la situation. Je l'ai déjà dit, la responsabilité en incombe au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et je répète que mon collègue, le ministre, expliquera le mode d'application de cette nouvelle modification.

Puis-je remercier les députés, monsieur l'Orateur, de m'avoir laissé parler quelques minutes après dix heures. Je m'excuse auprès d'eux de ce long résumé du principe du bill et des raisons qui ont motivé sa présentation. Toutefois, le débat sur le premier bill n° C-190 avait été si long et si inspiré que ce serait manquer à mes responsabilités envers la Chambre si j'abrégeais trop cette déclaration à l'étape de la deuxième lecture. J'ai toujours pensé que l'industrie des médicaments semblait s'inquiéter inutilement des effets qu'aura le bill. Nous recherchons simplement à améliorer le marché concurrentiel. Je pense aussi aux nombreux nouveaux députés au Parlement et c'est également à leur intention que j'ai détaillé mes observations.

Voilà maintenant cinq ans, monsieur l'Orateur, que les premières recommandations sur les coûts élevés des produits pharmaceutiques ont été formulées, et depuis encore plus longtemps est-il devenu évident que les prix des produits pharmaceutiques au Canada étaient parmi les plus élevés, sinon les plus élevés au monde. Après tout ce qui s'est dit et après avoir reçu des recommandations presque identiques de deux commissions et d'un comité spécial de la Chambre, je crois fermement que nous manquerions à notre devoir de députés si nous omettions dans un délai minimum d'instaurer cette mesure dans l'intérêt de la population.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, le leader du gouvernement à la Chambre aurait-il par hasard des travaux passionnants à nous annoncer ce soir pour demain et pour lundi?

L'hon. M. Macdonald: Rien de très passionnant, monsieur l'Orateur. Demain, comme on l'a annoncé, nous continuerons à étudier les crédits du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et lundi nous poursuivrons notre étude du projet de loi modifiant la loi sur les postes, en lui faisant passer l'étape de la deuxième lecture ainsi que les étapes suivantes.

[L'hon. M. Basford.]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au leader du gouvernement à la Chambre si cela veut dire que les négociations des dernières deux ou trois heures n'ont donné aucun résultat? Je ne révèle pas de secrets en disant que nous avons discuté de la possibilité d'étudier demain la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, à condition d'en terminer l'examen demain, et d'entreprendre lundi, dans les mêmes conditions, l'étude de la loi sur le crédit agricole. Si tous les députés ne sont pas d'accord pour accepter toutes les conditions dont nous avons discuté, je demande qu'on étudie au moins la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies demain, et que la Chambre adopte ce soir un ordre portant que le projet de loi doit avoir passé toutes les étapes à cinq heures demain après-midi.

L'hon. M. Macdonald: Je consentirais volontiers à émettre un ordre de la Chambre pour que la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies ait franchi toutes les étapes à cinq heures demain et que le bill sur le crédit agricole, actuellement à l'étude au comité, passe également par toutes les étapes nécessaires avant la fin des travaux lundi prochain. Nous pourrions peut-être en venir à une entente là-dessus.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre est-elle d'accord?

M. Horner: Non, monsieur l'Orateur. Je conviens, tout comme le leader du gouvernement à la Chambre, de la nécessité d'adopter cette mesure législative, mais nous croyons préférable de ne faire qu'une chose à la fois. Nous consentons à ce qu'un ordre de la Chambre, émis ce soir, nous engage à étudier demain la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies et à la faire passer par toutes les étapes avant cinq heures. Pour cela, d'accord. N'abordons qu'une chose à la fois.

L'hon. M. Macdonald: Nous devrions, ce me semble, étudier les deux questions. Ce serait dans l'intérêt de la Chambre.

M. Crouse: Non, monsieur l'Orateur.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

LES PENSIONS—L'OPPORTUNITÉ D'UNE REVISION FONDÉE SUR LE COÛT DE LA VIE

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Mardi après-midi, J'ai posé au premier ministre (M. Trudeau) la question suivante:

Pendant la revision en cours des divers programmes de sécurité et de prestations sociales, adoptera-t-on le principe de fonder les pensions et allocations fédérales sur le coût réel de la vie?